



COUR D'APPEL DU MANITOBA
COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA
COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

AVIS

LE 6 AOÛT 2021

**OBJET : RÉPONSE DES TRIBUNAUX CONCERNANT LES
MODIFICATIONS RÉCENTES APPORTÉES AUX ORDRES DE
SANTÉ PUBLIQUE**

Les trois tribunaux du Manitoba examinent actuellement les changements apportés aux ordres de santé publique qui ont été annoncés récemment. Cet examen est effectué dans le but d'adapter adéquatement l'approche à ce qui sera une période de transition au cours de laquelle les tribunaux continueront à faciliter l'accès aux services juridiques tout en veillant à l'application des principes de base de réduction des risques, afin de minimiser le risque de transmission de la COVID-19 pour les personnes qui fréquenteront les locaux du Palais législatif du Manitoba.

Par conséquent, sur la base des recommandations fermes exprimées dans la récente annonce du gouvernement, jusqu'à nouvel ordre, toutes les personnes qui fréquentent le Palais législatif du Manitoba devront se conformer aux protocoles et aux directives de pratique actuels, notamment :

- le dépistage initial effectué par les officiers du shérif;
- le port du masque;
- l'éloignement physique approprié;
- les mesures sanitaires en vigueur.

Richard Chartier
Juge en chef du Manitoba

Glenn D. Joyal
Juge en chef
Cour du Banc de la Reine

Margaret Wiebe
Juge en chef
Cour provinciale

Personne-ressource : Aimée Fortier, adjointe de direction des juges en chef du Manitoba

Tél. : 204 945-8043; téléc. : 204 945-5751; courriel : amee.fortier@gov.mb.ca